

### **ANNEXE 3 : LES PRATIQUES ARTISTIQUES AMATEURS AU FONDEMENT DE LA CULTURE EN ALSACE PLAN D' ACTIONS**

Afin de permettre au plus grand nombre d'alsaciens d'avoir accès à une pratique artistique amateur, la Collectivité souhaite mettre en œuvre une politique de facilitation, de ressource et de valorisation des initiatives autour de deux axes stratégiques.

#### **Axe 1 – RECONNAITRE ET METTRE EN VALEUR LES PRATIQUES ARTISTIQUES AMATEURS**

Mettre en œuvre une politique pour les pratiques amateurs c'est promouvoir la diversité des cultures et des moyens d'expression. C'est également mettre en lumière la qualité et valeur des propositions artistiques des amateurs et faciliter la rencontre entre les structures et le public.

##### **Action n°1 : Création d'une plateforme numérique des pratiques artistiques en Alsace**

Ce moteur de recherche permettra à chaque alsacien de trouver rapidement les coordonnées des structures qui proposent des pratiques artistiques en amateur autour de lui, en fonction de son âge, ses goûts et sa localisation.

Au-delà du recensement, l'objectif de cette plateforme est de constituer un véritable outil au service de l'animation d'une communauté des dirigeants et encadrants associatifs avec la mise en place progressive des services suivants :

- Espace d'échange pour la mutualisation des ressources (salles, espaces de répétition...) et mise à disposition de matériel et d'équipe technique (costumes, décors, partitions...);
- Agenda culturel des amateurs pour connaître toutes les manifestations par secteur : communication et valorisation des spectacles et temps forts.

##### **Action n°2 : Recensement des lieux de diffusion et de répétition pour faciliter la pratique en groupe**

La Collectivité s'engage à établir un répertoire de lieux susceptibles de répondre aux besoins importants du secteur. Pour cela, elle pourra :

- Recenser les salles disponibles au sein des bâtiments de la CeA et étudier les conditions de leur mise à disposition : collèges, hôtels d'Alsace...
- Inciter les équipements de diffusion culturelle à mettre à disposition leurs salles aux structures amateurs via les conventions d'objectifs.

A noter que les futures conventions avec le réseau des Scènes d'Alsace intègrent un volet de soutien à la pratique amateur, à travers les missions suivantes :

- Conseil, accompagnement et mise à disposition de l'équipement (conseils et technique) à des troupes amateurs du territoire pour des ateliers, des temps de répétition ou des représentations ;
- Ateliers de pratique artistique assurés par les compagnies accueillies ;

- Projets intégrant des amateurs dans le cadre des accueils de compagnies en résidence.

### **Action n°3 : « Tous en scène », journée annuelle des pratiques en Alsace**

L'objectif est d'organiser un temps fort chaque année, dès 2025, en lien avec les rencontres territoriales (action n°4), pour mettre en lumière le dynamisme des structures et montrer aux habitants la diversité et la richesse artistique et culturelle de ces pratiques.

Ce temps fort pourrait prendre la forme d'une journée événementielle qui serait décliné sur les 7 territoires de la Collectivité européenne d'Alsace en simultané : cours d'essai afin de tester puis de choisir la pratique qui convient le mieux, portes ouvertes, démonstrations, ateliers courts, scènes ouvertes...

Pour mettre en lumière une discipline différente chaque année, la Collectivité repère soutient et valorise un projet d'envergure, à même de se déployer sur l'essentiel du territoire. Les services de la collectivité apportent un accompagnement en ingénierie et en logistique pour favoriser la diffusion dans des lieux professionnels.

✓ **Budget 2025 : environ 30 000 €**

## **Axe 2 - ENCOURAGER LE RENOUVELLEMENT PAR L'INNOVATION DANS LES PRATIQUES COLLECTIVES**

Cette nouvelle politique a pour ambition de faire émerger de nouveaux registres et formats plus à même de convenir aux nouvelles générations.

### **Action n°4 : Rencontres territoriales des pratiques amateurs**

Il est proposé d'organiser des rencontres régulières d'encadrants à l'échelle des territoires afin d'échanger entre pairs pour favoriser le partage des idées, expériences et ressources. Il s'agit ainsi d'encourager la mise en relation, les échanges entre les associations pour permettre la rencontre entre les disciplines et entre les différents acteurs d'un territoire: social, culture, enseignement artistique, éducation populaire, scolaire...

Ces rencontres seraient coordonnées par les services de la Collectivité européenne d'Alsace sur des thématiques diverses avec invitation de structures ressources ou d'associations spécialisées dans un domaine (ex : gestion associative). Elles se dérouleraient dans chacun des territoires, au moins une fois par an, dans des lieux identifiés en lien avec les équipes territoriales.

✓ **La première rencontre se tiendra en 2024.**

### **Action n°5 : Soutien à l'innovation dans les pratiques collectives**

Il est proposé d'adapter le dispositif de soutien existant afin de l'axer davantage sur la notion d'innovation, afin d'inciter les ensembles de pratiques amateurs à se renouveler, ou à inventer de nouveaux formats. Ce soutien leur permettrait de faire appel à des artistes professionnels pour les accompagner dans cette démarche.

✓ **Voir règlement du dispositif joint en annexe 1.**

Les projets pourraient porter sur l'adoption de nouveaux formats et répertoires (inciter les harmonies à travailler une autre esthétique que le répertoire habituel par exemple), sur une création interdisciplinaire réunissant plusieurs formes d'expression (musique, chant, danse, théâtre...).

Ces projets feront l'objet d'une attention particulière pour une mise en lumière de leur restitution, sous forme de mini-reportages diffusés via les canaux de communication de la

collectivité. L'objectif de cette valorisation est que ces projets innovants représentent une source d'inspiration pour les autres structures afin de les encourager à les décliner sur d'autres territoires.

- ✓ **Budget : 50 000€ par an, crédits existants, sous réserve d'inscription des crédits correspondants au budget.**

### **Action n°6 : Poursuite du soutien aux réseaux et centres de ressources**

Les structures de pratiques artistiques en amateur sont souvent confrontées à des problématiques similaires, nécessitant un accompagnement lors de leurs activités régulières ou dans le cadre d'un projet spécifique.

Dans ce cadre, la Collectivité européenne d'Alsace a identifié des structures ressources dotées d'une expertise reconnue dans leur discipline artistique et dont les activités rayonnent à l'échelle alsacienne.

Ces structures sont soutenues via des conventions d'objectifs pour les missions suivantes (voir liste des structures et des financements jointe en annexe 2) :

- Apporter expertise, conseil et accompagnement ;
- Développer des outils et/ou des supports pédagogiques pour aider les encadrants ;
- Transmettre des informations liées à la discipline : mise à disposition d'une documentation, diffusion de contacts et de listings, veille régulière des informations (juridiques, administratives...) ;
- Proposer un accompagnement technique et artistique pour les projets de création ou médiation culturelle ;
- Animer un réseau des encadrants en organisant des rencontres régulières visant à mener des actions communes et nourrir les réflexions collectives ;
- Proposer une offre de formation répondant aux besoins exprimés par les encadrants pour diversifier les compétences et favoriser l'émergence de nouveaux registres et formats.

La Collectivité européenne d'Alsace pourrait coordonner et accompagner ces structures ressources pour le déploiement de leurs activités. L'objectif est de créer une réelle dynamique entre ces structures pour les constituer en réseau afin améliorer les articulations entre leurs actions.

- ✓ **Mobilisation des ressources humaines existantes pour la création et la coordination du réseau de ces structures ressources.**